



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Nos Réf. : CODEP-DTS-2015-011491

CEA Cadarache
DPIE
Bât. 351 Centre de Cadarache
13108 St Paul lez Durance Cedex

IBA CIS bio international
91190 GIF SUR YVETTE

Montrouge, le 30 mars 2015

Objet : Contrôle de la sûreté nucléaire
Transport de substances radioactives / Fabrication de l'emballage *sur-coque Manon*
Inspection INSNP-DTS-2015-1190

Messieurs,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire concernant le contrôle des transports de substances radioactives prévu par l'article L. 592-21 du code de l'environnement, une inspection a eu lieu les 18 et 19 mars 2015 afin de contrôler la fabrication de l'emballage de transport de substances radioactives *sur-coque Manon*. Cette inspection s'est déroulée dans les ateliers de votre fabricant AREVA TEMIS (ex-MECAGEST) à Valognes (50).

À la suite des constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, vous voudrez bien trouver ci-après la synthèse de l'inspection, ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Le modèle de colis *sur-coque Manon* est dédié au transport de sources radioactives scellées de forte activité.

Les inspecteurs ont d'abord examiné l'organisation générale mise en place par le CEA/DPIE qui assure le pilotage opérationnel du projet, pour assurer la surveillance technique des opérations de fabrication confiées à l'entreprise AREVA TEMIS et pour garantir la conformité au dossier de sûreté. Ils se sont ensuite intéressés à l'organisation mise en place par le fabricant et ont contrôlé par sondage les dossiers de contrôles d'approvisionnement ou de fabrication associés à la mousse phénolique (matériau amortisseur), aux joints d'étanchéité, à la visserie, au soudage des oreilles de manutention sur la sur-coque et aux enveloppes de confinement (EDC). Ils ont porté une attention particulière aux actions engagées à la suite de l'inspection du 26 juin 2013 et dans le cadre de l'instruction du dossier d'agrément.

Les inspecteurs ont visité l'atelier de fabrication des différents éléments de l'emballage : sur-coque, calages et cages, enveloppe de confinement interne (EDCI), enveloppe de confinement externe (EDCE), couvercle du conteneur SV69. Ils ont assisté au contrôle d'étanchéité à l'hélium de l'EDCI. À cette occasion, ils ont notamment vérifié que les appareils de mesure étaient à jour de leurs contrôles périodiques.

L'organisation mise en place par AREVA Temis pour assurer le contrôle et la traçabilité des opérations est globalement satisfaisante. Les inspecteurs n'ont pas constaté d'écart notable lors des opérations de fabrication.

A. Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas fait l'objet de demande d'action corrective.

B. Demandes de compléments d'informations

Les inspecteurs ont constaté que la référence de joint approvisionnée pour l'EDCE est 47 DRL 13 pour une référence spécifiée 48 DRL 13.

Demande n°1: Je vous demande de me justifier que les deux références de joint 47 DRL 13 et 48 DRL 13 sont équivalentes au regard des exigences de sûreté.

Le certificat d'étalonnage n°008113/C279 de la bague de contrôle des filetages BFE M20 6h n°DM0401 délivré le 22/08/2012 par le laboratoire MétroVali indique que la cote mesurée est supérieure à la cote maximale admissible mais inférieure à la limite d'usure. Il fait état d'un jugement « À surveiller ».

Demande n°2: Je vous demande de me préciser la signification de ce jugement et de ses conséquences sur la conformité des contrôles effectuées avec cet instrument.

C. Observations

Cette inspection n'a pas fait l'objet d'observation particulière.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans **un délai qui n'excédera pas deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amenés à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur du transport et des sources,

Signé par

Vivien Tran-Thien